

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

21 juin 2019

Présents : Carole FAYOLLE - Jean-Guy GENESTE - Christian MOREAU – Véronique TRIBOULET - Jean-Louis MERCIER - Fabrice POTHIER – Franck BERCHEM - Roberte NEBOUT – Stéphanie BOUTROUX (9 membres présents)

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE  
Odile VILLENEUVE pouvoir à Véronique TRIBOULET

Secrétaire de séance : Véronique TRIBOULET

La séance débute à 20h20.

## 1) Approbation du compte-rendu du 24 mai 2019

Pas de question – pas de remarques

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

## 2) Vente terrain Lotissement Château des Mussets

M. GRINCOURT-SCHLUMBERGER Simon et Mme LEMONIER Jennifer souhaitent acquérir le dernier lot du lotissement (n°14) situé au n°1 de l'Impasse des Roseaux.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la vente du n°14 situé au n°1 de l'Impasse des Roseaux d'une superficie de 975 m<sup>2</sup> cadastré section ZL 140 moyennant le prix de 27 300 € h.t., de désigner Maître BRÉANT, notaire à St Germain des Fossés pour l'Etablissement des formalités et d'autoriser Madame Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

## 3) Remplacement Mélina – pour information

Mélina quitte le service technique de St Germain pour celui de St Yorre au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

St Germain envisage de créer un pôle espaces verts/fleurissement et par conséquent prévoit son remplacement par un agent technique avec la spécialité Espaces Verts.

Cela répond au besoin des services communs du Centre Technique Intercommunal Service Nord mais devra répondre également au besoin de la Commune de Magnet.

Ce recrutement devra s'effectuer en tenant compte de la nécessité de maîtriser les dépenses du personnel qui sont pris en charges par la Commune de MAGNET afin d'éviter des surcoûts trop importants par rapport au profil de l'agent recruté.

#### 4) Garderie occasionnelle

Remettre en place un tarif exceptionnel avec délai de prévenance minimum de 48h – tarif : 8,00 € - pour la journée, sous réserve de possibilité d'accueil

**Demande de modifier le règlement :**

**Article 1 – Fonctionnement – paragraphe forfait – 1) choix du forfait :**

**Tarif exceptionnel uniquement pour des motifs d'urgence (si possible, prévenir la mairie au moins 24h avant) et sous réserve des disponibilités d'accueil : 8,00 € (\*).**

Accord pour modification du règlement de garderie

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

#### 5) Terrain parcelles ZP62 et ZP114

Terrain Elie CORRE

La parcelle qui intéresse la mairie est vendue avec la maison.

Toutefois si la mairie fait une offre intéressante les vendeurs étudieront l'offre.

Environ 400 m<sup>2</sup>

Compte tenu de la nécessité de procéder au désamiantage du bâtiment existant selon les règles de sécurité, proposition mairie : 500,00 €

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

#### 6) Décisions modificatives

En investissement :

DM 1 – opération 148

Dans le 2051 + 460 €

Dans le 2184 – 460 € pour achat du pack office nouvel ordinateur

En fonctionnement :

DM2 – rajouter dans autres contributions

65548 : + 2500

615221 : - 2500

Pour SDE décalage de règlement de l'année 2018 pour payer facture 2019

DM3 : pas de CCAB il faut amortir les frais d'études

Investissement :

28031 : + 2646 €

023 : - 2646 €

Fonctionnement :

6811 : + 2646 €

021 : - 2646 €

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

7) Indemnité forfaitaire complémentaire Elections

Karine BOVARI pour élections européennes.

Accord pour prime de 80,00 € pour les heures effectuées lors de la journée des élections européennes le 26 mai 2019

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à l'**unanimité des membres** (11).

8) Questions diverses

RAS

**Fin des débats : 23h15**